

Rapport d'activités du 1 novembre 2010 au 31 octobre 2011

1. Conseil d'administration, comité exécutif et comité consultatif

Conseil d'administration

Pour la dernière année d'activités, les membres du conseil d'administration (CA) étaient :

Président : M. Paulin Bouchard, président de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec;

1^{er} vice-président : M. Yvan Lacroix, président-directeur général de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière;

2^e vice-président : M. Yvan Brodeur, président par interim de l'Association des abattoirs avicoles du Québec.

Les autres administrateurs étaient :

Gyslain Loyer, président du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec;

M. Yves Campeau, 1^{er} vice-président des Éleveurs de volailles du Québec;

M. Serge Lefebvre, 2^e vice-président de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec;

M. Dominique Martel, vice-président de l'Association des acheteurs de volailles du Québec;

M. Christian Trottier, président de Les Couvoiriers du Québec.

Les administrateurs se sont réunis à 3 reprises au cours de l'année soit le 11 janvier, le 10 février et le 18 octobre 2011.

Comité exécutif

Le comité exécutif, formé du président et des deux vice-présidents, s'est réuni à 4 reprises soit le 17 décembre 2010 puis les 11 janvier, 2 mai et 4 octobre 2011.

Comité consultatif

Durant la période concernée, le comité consultatif s'est réuni à une seule reprise soit le 13 décembre 2010. Le mandat des membres du comité consultatif est d'apporter leur expertise et leur support au conseil d'administration sur des dossiers techniques et d'orientation incluant le maintien à jour du Plan de mesures d'urgence de l'organisation.

Au cours de la période, les membres du comité étaient :

D^{re} Sonja Laurendeau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

M. Marc Bissonnette de l'Association des abattoirs avicoles du Québec

M^{me} Sylvie Richard de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière et Les Couvoiriers du Québec

D^r Ghislain Hébert de l'Association des vétérinaires en industrie animale

M^{me} Nathalie Robin des Éleveurs de volailles du Québec
D^{re} Martine Boulianne, de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal
M^{me} Maryse Labbé de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec
D^{re} Anne Leboeuf du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
M^{me} Brigitte Dubois du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec

2. Plan de mesures d'urgence

Mise à jour des plans d'intervention

Les travaux de mise à jour du Plan de mesures d'urgence de l'ÉQCMA ont progressé de façon modeste en 2011. Le contenu des plans d'intervention développés à ce jour a été révisé et corrigé (c.-à-d. communications, retraçage, nettoyage et désinfection et support et logistique). Une ébauche du plan d'intervention de l'Équipe technique santé est toujours en développement et devrait être complété en 2012. Pour ce qui est de l'Équipe des opérations, le volet de l'assistance au producteur a été complété en 2011. D'autres volets du plan de l'équipe des opérations devraient être développés en 2012. Les plans d'intervention de l'Équipe analyse et gestion des impacts et de la cellule de crise restent à développer. Chaque plan d'intervention comprend le rôle et les responsabilités de l'équipe, sa structure de fonctionnement, son processus d'activation en fonction du niveau d'alerte et toutes les informations, outils et personnes contacts nécessaires à leur mandat respectif.

Ligne d'urgence 1-88-Volaille (1-888-652-4553)

L'ÉQCMA maintient son service de ligne d'urgence. Aucun appel n'a été reçu sur la ligne d'urgence au cours de la dernière année. Cette ligne téléphonique est à la disponibilité de tous les producteurs et médecins vétérinaires du secteur avicole québécois afin que l'ÉQCMA soit rapidement informée de tout cas suspect ou confirmé de maladies avicoles à déclaration obligatoire, de laryngotrachéite infectieuse (LTI) ou de mycoplasme à *Mycoplasma gallisepticum* (MG) et puisse ainsi intervenir dans les meilleurs délais.

Biosécurité

Au cours de la dernière année, la biosécurité a occupé une place importante dans les travaux de l'ÉQCMA. Basé sur les protocoles de biosécurité courante et en situation d'urgence de même que le protocole de l'ÉQCMA pour intervention dans les cas déclarés de LTI et de MG, des formations concernant les conducteurs de véhicules de service et les assistants aux producteurs ont été complétées en 2011. Ces formations, en plus de la formation pour visiteurs à la ferme complétée en 2010, ont été réalisées grâce à une assistance financière du *Programme d'appui à la mise en œuvre de systèmes de biosécurité à la ferme* géré par le CDAQ. Ces formations ont été rendues disponibles aux clientèles cibles à partir de juin 2011.

Au cours de la prochaine année, l'ÉQCMA compte poursuivre le développement de ses formations en biosécurité pour rejoindre d'autres clientèles cibles tel que les producteurs et

employés à la ferme et les éleveurs de basse-cour. Éventuellement, une formation pour les équipes d'attrapeurs d'oiseaux fait aussi partie du plan global de formation en biosécurité de l'ÉQCMA.

Échanges avec l'industrie avicole de l'Ontario

Entrepris en 2009, l'ÉQCMA a poursuivi ses échanges avec l'industrie avicole de l'Ontario sur les mesures d'urgence et ses initiatives en biosécurité et en santé avicole. Une rencontre entre le coordonnateur de l'ÉQCMA et des représentants du Feather Board Command Center (FBCC) a eu lieu à Toronto le 24 novembre 2010 afin de faire le point sur les plans de mesures d'urgence respectifs de l'industrie avicole de l'Ontario et du Québec de même que présenter en détail la structure organisationnelle de l'ÉQCMA.

Les 26 et 27 octobre 2011, des représentants du FBCC, regroupant les 4 associations de producteurs de volailles de l'Ontario, sont venus rencontrer l'ÉQCMA, les Éleveurs de volailles du Québec et la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec à Longueuil. Le FBCC nous a présenté son projet de restructuration prévu pour 2012-2013 de même que ses activités relatives à la normalisation de l'identification des sites de production avicole, la caractérisation des élevages de basse-cour et les résultats de leur simulation de septembre 2011. De son côté, l'ÉQCMA leur a présenté les derniers développements sur son plan de mesures d'urgence, les processus décisionnels de l'ÉQCMA en temps de paix et en temps de crise, ses projets en cours et à venir sur la formation en biosécurité et son expérience en 2011 dans la gestion de cas de LTI et de MG. Les deux parties ont aussi convenu de travailler ensemble au cours de la prochaine année à un processus d'échange d'information lors de cas de maladies à déclaration obligatoire, de LTI ou de MG afin de minimiser la possibilité de transmettre ces maladies d'une province à l'autre et mieux collaborer dans les activités de contrôle de toute éclosion d'une de ces maladies.

3. Laryngotrachéite infectieuse (LTI) et mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum* (MG)

Avec les formations en biosécurité, le nouveau mandat de l'ÉQCMA dans la gestion des cas de LTI et de MG est le dossier ayant nécessité le plus d'efforts en 2011. Tout d'abord, l'ÉQCMA a été impliqué dans la gestion d'un premier cas de LTI qui lui a été déclaré le 23 décembre 2010 alors que son *Protocole d'intervention dans les cas déclarés de laryngotrachéite infectieuse (LTI) et de mycoplasmosse à Mycoplasma gallisepticum (MG)* a été finalisé le 20 janvier 2011.

Ce premier cas de LTI coordonné par l'ÉQCMA a finalement impliqué deux fermes de poulets à griller dans la région de Lanaudière. Un lien épidémiologique probable a été identifié entre les deux fermes. Les mesures de biosécurité rehaussée de l'ÉQCMA ont été limitées aux deux fermes puisqu'aucune autre ferme avicole ne se trouvait dans un rayon de 5 km. La biosécurité rehaussée, mise en application avec tous les intervenants concernés, a finalement été levée le 20 mai 2011 après deux cycles de vaccination et un lavage et désinfection des bâtiments sur les deux fermes.

Dès ce premier cas clos, l'ÉQCMA était avisé d'un cas suspect de MG dans un troupeau de dindons dans la région de St-Hyacinthe. L'ÉQCMA a rapidement activé les mesures d'assistance au producteur prévues à son protocole. Le cas a été confirmé positif le 2 juin et dès le 3 juin les producteurs avicoles et les intervenants concernés par la zone à risque identifiée par l'ÉQCMA autour du cas infecté ont été informés des mesures de biosécurité à mettre en application. La biosécurité rehaussée a dû être maintenue jusqu'au 22 août tant que tous les bâtiments de la ferme n'avaient pas été vidés des oiseaux et du fumier puis lavés et désinfectés. Cette éclosion a été limitée à une seule ferme.

L'ÉQCMA a profité de cette première gestion d'un cas de MG pour réaliser un postmortem sur les apprentissages à retenir et les éléments à améliorer pour tout cas futur. Cette approche s'inscrivait dans une optique similaire à l'initiative de l'ÉQCMA initié en 2010 sur la réalisation d'un postmortem de l'éclosion de LTI dans 10 fermes de Bellechasse et la Beauce. Les résultats préliminaires de ce postmortem ont été présentés à l'AGA de l'ÉQCMA du 10 février 2011 mais c'est en 2011 que le rapport final de cette initiative a été complété. Les rapports de ces deux postmortem ont été circulés parmi les principaux intervenants du secteur avicole de même qu'aux vétérinaires avicoles membres de l'AVIA en octobre 2011.

En 2011, l'ÉQCMA a aussi participé à des rencontres avec les fédérations et syndicat de producteurs avicoles et le MAPAQ afin d'explorer les avenues possibles pour rendre LTI et MG à déclaration obligatoire au Québec.

4. Membres associés

Dans ses statuts, l'ÉQCMA a créé une classe de membres associés, sans frais de cotisation, permettant à toute organisation intéressée à ses activités de s'enregistrer afin de recevoir son rapport annuel d'activités et autres documents d'information (p.ex. : communiqués dans les cas de LTI et MG), d'être informée et invitée à d'éventuelles activités de formation et même, dans certains cas, de participer aux activités de comités *ad hoc* ou permanents. Les membres associés sont aussi invités à participer à la réunion annuelle de l'ÉQCMA.

Les membres associés qui se sont joints à l'ÉQCMA en 2011 sont :

Intervet Canada Corp.

Pascal Côté (entreprise de nettoyage et désinfection de poulaillers)

Sanimax

5. Activités de diffusion et autres

Au cours de la période d'activité, l'ÉQCMA a participé à quelques activités lui ayant permis de mieux faire connaître son mandat et ses activités. Voici la liste des activités de diffusion réalisées entre le 1^{er} novembre 2010 et le 31 octobre 2011 :

- 12 novembre 2010 : présentation sur le contenu du protocole d'intervention dans les cas de LTI et de MG aux vétérinaires avicoles membres de l'AVIA
- 23 novembre 2010 : présentation sur l'ÉQCMA et ses activités et sur le protocole d'intervention dans les cas de LTI et de MG dans le cadre d'une rencontre des associations provinciales de producteurs de poulet (Toronto)
- 17 décembre 2010 : présentation sur l'ÉQCMA et ses activités au directeur de la santé animale et de l'inspection des viandes du MAPAQ
- 2 février 2011 : présentation sur l'ÉQCMA et ses activités aux secrétaires régionaux de la volaille qui collaborent à la mise à jour du contenu des trousseaux d'urgence de l'ÉQCMA
- 6 avril 2011 : présentation sur l'ÉQCMA et ses activités et sur le protocole d'intervention dans les cas de LTI et de MG à l'AGA du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation
- 21 juillet 2011 : présentation sur le mandat de l'ÉQCMA et la biosécurité dans les cas de LTI, MG ou de maladies à déclaration obligatoire aux superviseurs des releveurs de compteurs d'Hydro-Québec pour la vallée du Richelieu
- 15 septembre 2011 : présentation sur le mandat de l'ÉQCMA et la biosécurité dans les cas de LTI, MG ou de maladies à déclaration obligatoire aux directeurs régionaux des releveurs de compteurs d'Hydro-Québec



Martin C. Pelletier, agr., MBA
Coordonnateur

Janvier 2012